

Projet d'extension du parc éolien de Pougny (58)



Vue depuis le nord du parc éolien de Pougny

LETTRE D'INFORMATION N°2

Novembre 2023

Extension du parc éolien de Pougny : poursuite des études

Depuis la distribution de la première lettre d'information en février 2023 et la permanence publique du 1^{er} mars dernier à la salle des fêtes de Pougny, nos deux sociétés, JP Energie Environnement (JPee) et SEPALE, continuent d'étudier la faisabilité de ce projet d'extension du parc éolien de Pougny. Les études environnementales (écologie, paysage) se poursuivent. L'étude acoustique, consistant à mesurer le bruit dans les habitations les plus proches, a débuté mi-octobre.

Prochainement les résultats de ces expertises permettront d'étudier différentes variantes d'implantation des éoliennes et de définir une configuration optimale, dans le respect des enjeux humains et environnementaux.

Les caractéristiques des éoliennes (hauteur, taille du rotor, modèle, etc.) seront également déterminées.

Cette seconde lettre d'information a pour objectif de vous faire part de l'état d'avancement des études mais aussi de vous convier à un nouveau temps d'échange à la salle des fêtes de Pougny. Nous pourrions à cette occasion discuter du projet et des mesures qui pourraient être proposées aux riverains, mais aussi de l'actualité énergétique de la France, et en particulier de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables.

Organisation d'une permanence publique

Pour répondre à vos interrogations sur le projet ou sur l'éolien en général, nous vous invitons à une seconde permanence publique le **15 novembre 2023 à la salle des fêtes de Pougny de 17h30 à 20h.**



Venez tester un sonomètre et comparer le son d'une éolienne avec le bruit ambiant.



Venez également partager vos connaissances locales sur les chauves-souris : un recensement des gîtes d'hibernation est en cours.

Le développement éolien en réponse au changement climatique



Objectifs internationaux

Accord de Paris (COP21) : limiter le réchauffement climatique à 2° Celsius.



Objectifs nationaux

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte : 40 % de production d'électricité issue des énergies renouvelables en 2030.



Objectif opérationnel

25 % minimum de part d'éolien dans la production d'électricité en 2050 dans l'ensemble des scénarios du Réseau de Transport d'Electricité (RTE).



Objectif politique

Adoption de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Sortir des énergies fossiles : une nécessité pour le climat et un impératif pour la souveraineté énergétique du pays

RTE, gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité français, a publié son bilan prévisionnel sur la période 2023-2035 qui vient enrichir, compléter et réactualiser le document « Futurs énergétiques 2050 ».

Aujourd'hui, le modèle énergétique de la France repose majoritairement sur les énergies fossiles importées qui représentent environ 60 % de l'énergie finale consommée en France. L'objectif de la France est de basculer des énergies fossiles vers l'électricité bas carbone et renouvelable.

La France doit poursuivre son objectif stratégique de souveraineté énergétique, en renforçant la réindustrialisation et la maîtrise des technologies clés de la transition énergétique.

Le débat essentiel, pour l'électricité, est donc de savoir comment réussir cette transformation. Le nucléaire et les énergies renouvelables constituent deux sources d'énergies bas-carbone, dont la répartition importe peu sur le plan climatique au regard de l'impératif de sortie des énergies fossiles.

À moyen terme (2030-2035), pour atteindre les ambitions climatiques et de souveraineté, il n'est ni possible de sortir du nucléaire, ni de se passer d'une accélération forte des renouvelables.

Les « futurs possibles » de RTE : 6 scénarios pour atteindre les objectifs nationaux à l'horizon 2050

Dans l'ensemble des scénarios RTE, la part des énergies renouvelables (EnR) est de 50 à 100 % du mix électrique.

RTE comme l'Agence International de l'Énergie alertent sur l'urgence de la situation et demandent aux pouvoirs publics de multiplier dès à présent la vitesse d'installation des EnR tout en amorçant la construction de nouveaux EPR (réacteurs nucléaires), afin d'assurer l'électrification de l'ensemble des usages (bâtiments, transports, industries).

Dans cette vision, renouvelables et nucléaire ne sont pas en compétition au sein du mix électrique, mais doivent s'additionner pour remplacer les énergies fossiles. Une centrale nucléaire dont l'activité est prolongée ou un parc éolien installé diminueront l'import de pétrole et de gaz.

La sobriété et l'efficacité énergétique sont les deux autres piliers indispensables pour répondre à ces enjeux.



Vue du parc éolien de Pougny

Les collectivités : un rôle majeur dans la déclinaison des politiques énergétiques et climatiques

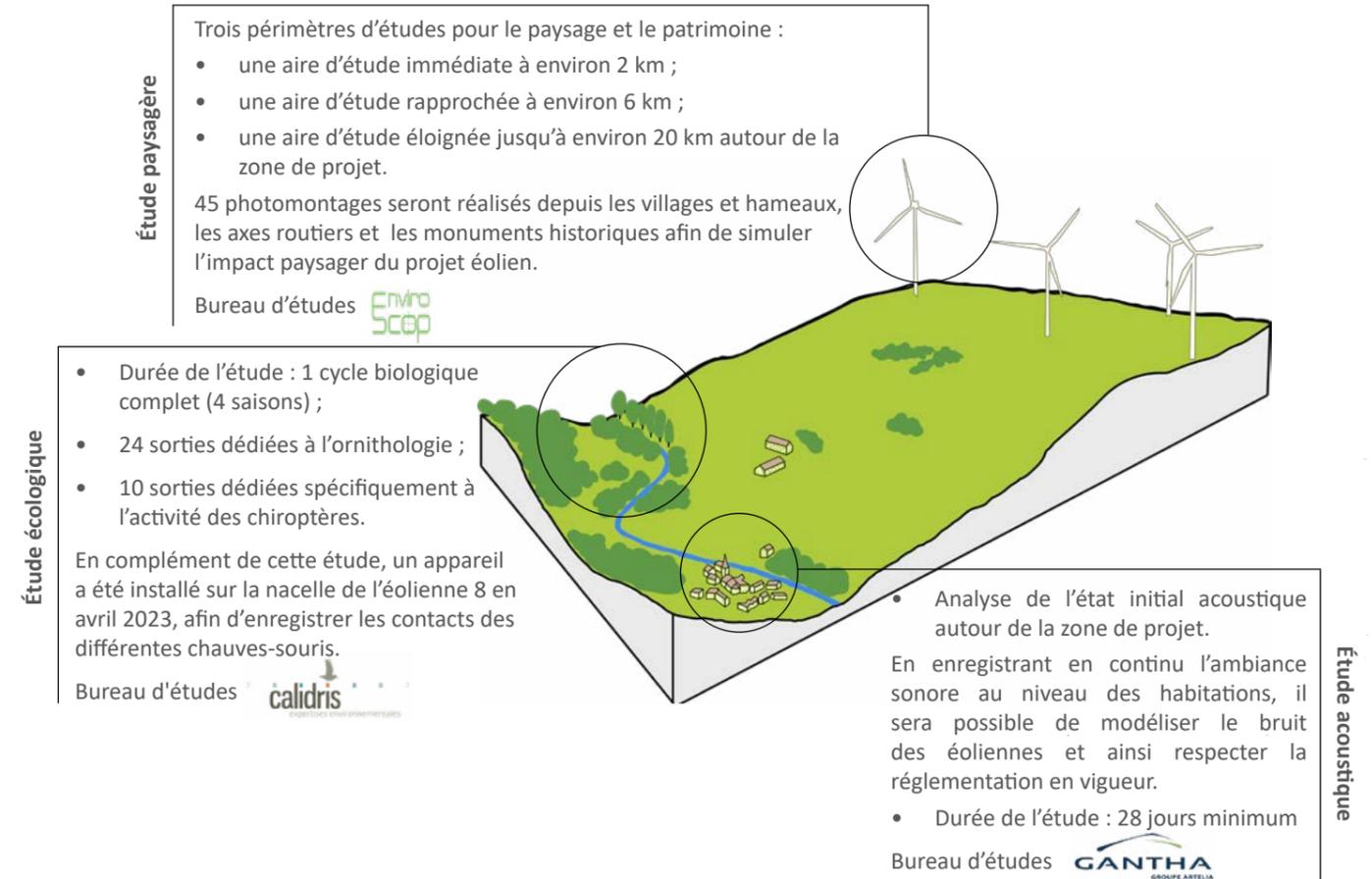
La France a mis en œuvre une démarche intégrée de planification écologique afin de poursuivre l'élaboration de sa stratégie énergie-climat. Le Parlement a voté deux lois d'accélération, respectivement pour les énergies renouvelables (mars 2023) et pour le nucléaire (juin 2023).

La loi instaure, entre autres, un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour faciliter l'approbation locale des projets et assurer leur meilleur équilibre dans les territoires. Elle entend réaffirmer le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux en

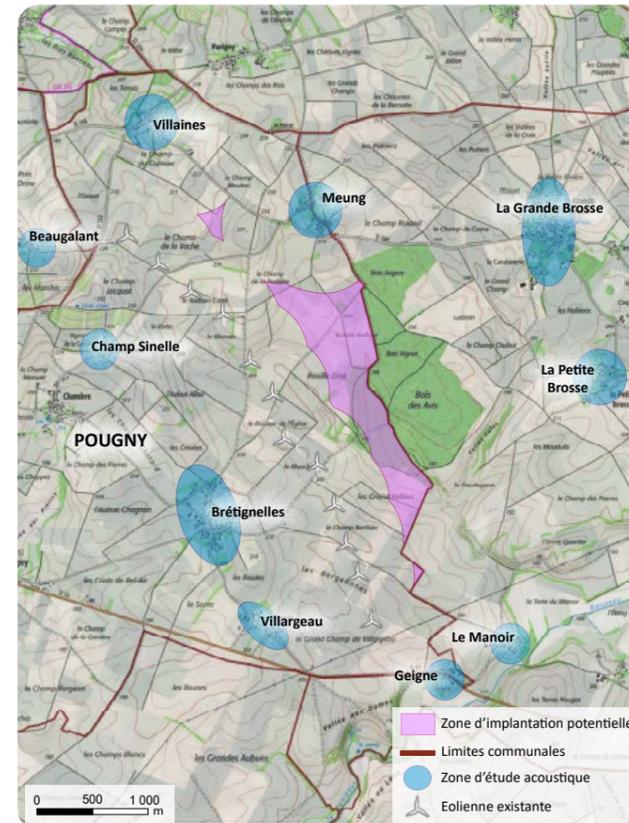
termes d'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action, notamment en leur permettant de définir eux-mêmes des zones dédiées à l'accélération des énergies renouvelables.

Le conseil municipal de Pougny a souhaité encadrer le développement des énergies renouvelables sur son territoire, en proposant en septembre 2023 une zone d'accélération des énergies renouvelables, autour du parc éolien existant.

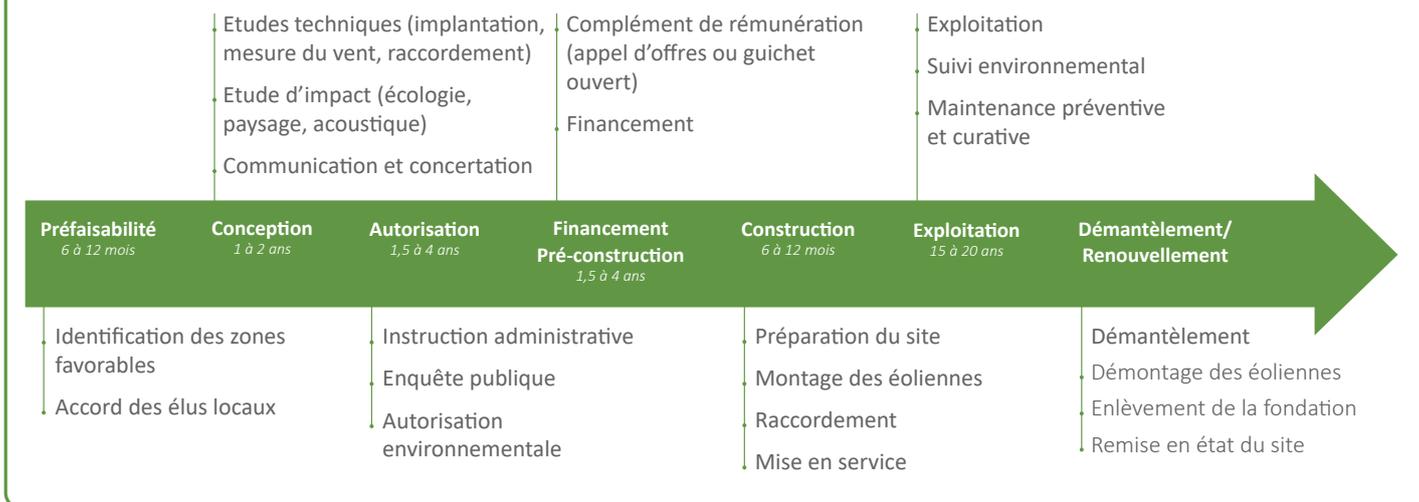
Les études menées



Carte de l'étude acoustique



Déroulé d'un projet éolien



Prochaines étapes

- Réception des états initiaux des études environnementales ;
- Étude des différentes variantes d'implantation du projet éolien ;
- Diffusion de la lettre d'information n°3 avec présentation de l'implantation finale du projet éolien ;
- Continuité du dialogue avec les riverains autour du projet éolien et permanence publique n°3 ;
- Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale auprès de la préfecture de la Nièvre.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet dédié :

www.pouigny-extension-58.parc-eolien-jpee.fr

JPe est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables, éthique et engagé.

Depuis 2004, l'entreprise développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques.

En 2022, JPee a produit 680 000 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle de 305 000 habitants. Avec ses 140 collaborateurs répartis sur 6 agences, un portefeuille de projets en construction et en développement en forte croissance, JPee poursuit son engagement au service des territoires, et ambitionne pour 2026 une capacité installée d'1 GW de projets solaires et éoliens et de 2 GW pour 2030.

 **BANQUE des TERRITOIRES** En juin 2023, JPee ouvre son capital à la Banque des Territoires à hauteur de 34 %.

Liés depuis 2013 par un partenariat de co-investissement, les deux acteurs franchissent une nouvelle étape afin de soutenir les fortes ambitions de JPee et d'accélérer son activité.



est un cabinet de conseil spécialisé dans les énergies renouvelables, basé à Lyon et Béziers.

Fondé en 2012 par une équipe de professionnels du secteur des énergies renouvelables, SEPALe compte 26 salariés, dont 10 associés, qui totalisent plus de 230 années d'expérience dans le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens, de centrales solaires et d'installations hydrauliques.

Une équipe pluridisciplinaire et complémentaire, une grande agilité et des circuits de décision courts permettent à SEPALe de réaliser des projets de territoire «sur-mesure».

Contacts



Clémence Andreu Sabater
Chef de projet éolien - JPee

07 70 02 58 88

clemence.andreu-sabater@jpee.fr



Florian Drochon
Chargé de projets - Sepale

06 21 11 11 05

f.drochon@sepale.com